

Commune de CAGNANO (20228)

S.A.R.L FOUQUET/DOMINICI/FOUQUET-ANTONIOTTI/MASSONI-LIEUTAUD, Notaires associés,
20416 - VILLE DE PIETRABUGNO, Immeuble le Napoléon, BP 52.

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Béatrice DOMINICI, Notaire à VILLE DI PIETRABUGNO, le 6 mai 2026, il a été dressé conformément l'article 1 de la loi du 6 Mars 2017 , un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du code civil, il a été constaté la qualité de propriétaire de : Monsieur Gabriel FRANCONI époux de Madame Angèle BAGIOLI, né à CAGNANO (20228), le 11 décembre 1943, Madame Bernardine Lucie FRANCONI épouse de Monsieur Pierre Maurice WARZEE, née à CAGNANO (20228), le 18 juin 1944 et Madame Aline Catherine FRANCONI, née à BASTIA (20200), le 16 février 1947 ; du bien ci-après désigné : A CAGNANO (HAUTE-CORSE) 20228 Lieu-dit PASTINATA, Une parcelle de terre. Figurant ainsi au cadastre : Section L, numéro 169, lieudit PASTINATA, pour une contenance de trois ares quatre-vingt-dix centiares (00ha 03a 90ca). Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : *"Lorsqu'un acte notarié de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage en mairie, sur le site internet de la Préfecture et au service de la publicité foncière."*

POUR AVIS, Maître Béatrice DOMINICI
Adresse mail de l'Etude : dominici.fouquet@notaires.fr